



Appel à projets à l'attention des organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'activités d'information et d'éducation électorales, avec un focus sur la promotion de l'inscription des jeunes et des femmes sur les listes électorales en vue des élections municipales de 2022.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 22 novembre 2020, le Burkina Faso a tenu le pari de respecter son calendrier électoral en organisant les scrutins couplés présidentiel et législatif. Malgré un contexte sécuritaire difficile, ces élections se sont déroulées dans un climat apaisé et ont permis de renouveler les mandats des députés et du Président du Faso. Pour parachever le cycle, des élections locales doivent être organisées en 2022 pour le renouvellement des mandats des conseillers municipaux.

Pour ce faire, le Conseil des ministres en sa séance du 6 octobre 2021, a décrété la révision exceptionnelle du fichier électoral sur toute l'étendue du territoire national. Sur la base de ce décret, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a établi un chronogramme et adopté un plan de déploiement des opérateurs d'enrôlement pour couvrir tout le territoire national en six étapes dans six zones à partir du 21 novembre 2021.

Cette révision exceptionnelle offre l'occasion d'avoir un fichier électoral actualisé en permettant de prendre en compte les citoyens qui ont atteint nouvellement la majorité électorale ainsi que ceux qui n'avaient pas encore franchi le pas de l'enrôlement.

En effet, le fichier électoral actuel compte 6.490.948 personnes dont 33,34% de jeunes de moins de 35 ans et 46,83% de femmes. Les composantes « jeune » et « femme » en âge de voter dépassent largement ces taux lorsque l'on se réfère aux données de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) mais aussi à celles de l'Office national d'identification (ONI). Pour ce dernier, l'on dénombrait au premier trimestre de 2021, 8282930 personnes en âge de voter qui disposent d'une carte

nationale d'identité burkinabè ; donc susceptibles d'être enrôlés sur le fichier électoral.

Pour avoir un fichier électoral plus représentatif de la population burkinabè, la CENI lance le présent appel pour recruter des organisations de la société civile (OSC) à même de conduire, sous sa supervision, des activités d'information et d'éducation électorales.

II. OBJECTIF

L'objectif général est de contribuer à accroître le nombre d'inscriptions sur les listes électorales en particulier l'inscription des femmes et des jeunes. La CENI espère enrôler au moins un million cinq cent mille (1 500 000) personnes. De manière spécifique, les OSC doivent :

- Appuyer la CENI pour relayer les informations liées à l'enrôlement auprès des citoyens (lieux et dates d'enrôlement, pièce à fournir pour s'enrôler, demande de duplicata de carte d'électeur, ...);
- Sensibiliser les citoyens en général, les femmes et les jeunes en particulier, sur les droits et devoirs du citoyen, les enjeux et l'importance de leur participation aux élections locales;
- Identifier et déconstruire les stéréotypes qui influencent négativement la participation des femmes et des jeunes aux processus électoraux;
- Sensibiliser les personnes déplacées internes sur leur droit de prendre part au processus électoral.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus après les activités d'information et d'éducation électorales :

- les citoyens en général et les femmes et les jeunes en particulier connaissent les informations utiles pour leur enrôlement sur le fichier électoral;
- les citoyens en général, et les jeunes en particulier disposent d'informations sur l'importance de leur participation aux élections;
- les populations sont sensibilisées sur les stéréotypes néfastes à la participation des jeunes et des femmes aux processus électoraux;
- les personnes déplacées internes connaissent leurs droits électoraux;
- la CENI enregistre au moins un million cinq cent (1.500.000) nouveaux inscrits sur le fichier électoral.

IV. METHODOLOGIE

L'enrôlement des électeurs se déroulera du 21 novembre 2021 au 16 janvier 2022 selon une répartition du territoire par zone. Chaque zone regroupe un ensemble de communes.

Zones	Dates probables d'enrôlement	Provinces concernées
Zone1	21-25 novembre 2021	Comoé, Léraba, Houet, Kéné Dougou, Bougouriba, Ioba, Nounbiel, Poni.
Zone2	3-7 décembre 2021	Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala, Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Ziro, Tuy.
Zone3	12-16 décembre 2021	Sourou, Kadiogo, Bazéga, Nahouri, Zoundweogo, Passoré, Yatenga, Zondoma, Kourweogo.
Zone4	27-31 décembre 2021	Boulgou, Koulpelogo, Kouritenga, Bam, Namentenga, Sanmatenga, Gourma, Ganzourgou, Oubritenga.
Zone5	6-10 janvier 2022	Banwa, Kossi, Sourou, Comoé, Koulpelogo, Bam, Namentenga, Sanmatenga, Gnagna, Gourma, Komondjari, Kompienga, Tapoa, Loroum, Yatenga, Oudalan, Séno, Soum, Yagha, Poni.
Zone6	6-10 janvier 2022	Kossi, Sourou, Sanmatenga, Komondjari, Kompienga, Tapoa, Yatenga, Oudalan, Seno, Soum, Yagha.

Les OSC intéressées par le présent appel doivent postuler soit pour une zone soit pour 2 zones maximum. Si une OSC postule pour deux zones, elle devra produire deux offres différentes. Le coût minimum de chacune des offres est de 350.000 F, l'offre ne devrait pas dépasser la somme de 10.000.000 de francs CFA.

Les OSC devront préciser dans leur offre, la/ou les zones choisies, le nombre de communes qu'elles peuvent couvrir et les activités à mener en tenant compte de la spécificité de la ou des zones.

V. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour être éligible au présent appel, il faut:

- o être une organisation de la société civile dûment constituée;

- o avoir une expérience confirmée dans la conduite d'activités d'information et d'éducation électorales;
- o avoir une connaissance de la zone d'intervention;
- o proposer une méthodologie/stratégie d'intervention innovante, adaptée à la zone et susceptible de susciter un engouement pour les opérations d'enrôlement.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier à soumettre devra comprendre:

1. Une demande adressée au Président de la CENI (1 page maximum);
2. Une présentation de l'association : objectifs, activités déjà menées, ville de son siège, membres de l'organe dirigeant (1 page maximum);
3. Une note conceptuelle sur les activités à mettre en œuvre. Les éléments principaux à prendre en compte sont : contexte et justification de l'action, objectifs poursuivis, résultats attendus, description des activités à réaliser, calendrier de mise en œuvre, suivi-évaluation (3 pages maximum);
4. Un budget détaillé (2 pages maximum);
5. Une copie du reçu;
6. des attestations de bonne fin d'exécution seraient un atout (les 2 dernières);
7. Des rapports d'activités présentant des réalisations dans les domaines de recherche seraient un atout (pas plus de 3 pages).

Le dossier de candidature devra comporter la mention suivante

: Offre + nom de l'OSC + N° de la zone d'intervention. Exemple

: Offre association XYZ zone 3

Les offres seront reçues du Lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021 auprès de la direction de la communication et de l'éducation citoyenne de la CENI sis à l'annexe AN3 sous pli fermé avec la mention: «Appel à projets OSC».

VII. OPERATIONNALISATION DU PARTENARIAT

Le processus de sélection comprendra une sélection de dossier, une rencontre de cadrage avec les OSC retenues et la signature de convention.

Une fois le processus terminé, la CENI signera un contrat de partenariat avec les OSC retenues sur la base des critères définis ci-hauts. L'accord définira les axes du

partenariat, le chronogramme des activités envisagées et leurs coûts, la durée du partenariat, la périodicité et la forme de rapportage technique et financier.

La CENI se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie de cet appel.

NB: Seules les candidatures retenues seront contactées.